

REGLEMENT DU TOURNOI DE LIANCOURT « Bad'A Crêpe »

10 - 11 Janvier 2015

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

- La compétition est autorisée par la FFBad et se déroule selon ses règles (règlement général des compétitions).
- Le juge arbitre est désigné par le Comité d'Organisation. Ses décisions sont sans appel.
- Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux avec l'accord du juge arbitre.
- Les dossiers d'inscription devront nous parvenir avant le **Vendredi 12 Décembre 2014**.
Les demandes seront satisfaites dans l'ordre d'arrivée
- Chaque participant inscrit au tournoi ayant déclaré «forfait» après la date de tirage du **Vendredi 19 Décembre 2014** au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale des tournois de la ligue de Picardie de Badminton. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.
- Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage à son arrivée.
- L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du tournoi.
- Un joueur ou une joueuse peut s'inscrire dans 2 tableaux maximum.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs cadets, juniors, seniors et vétérans dans les classements NC, D, C.
- Les tableaux disputés seront le double hommes et le double dames le samedi et le double mixte le dimanche.
- Tous les matches sont disputés en poules avec un ou deux sortants suivant le nombre d'inscrits. Le Comité d'Organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de fusionner deux catégories ou deux tableaux si le nombre de joueurs d'une série ne permet pas l'établissement d'une poule conforme au quota minimal fixé par la FFBad.
- Tous les matchs se dérouleront en 2 manches gagnantes de 21 points.
- Pour tous les joueurs le volant officiel est le volant plume Wilson PRO 80.
- La compétition se déroule en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Des arbitres seront désignés dans la mesure du possible pour les finales. Cependant, à la demande des joueurs auprès de la table de marque ou du juge-arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.
- Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et la durée, devra en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir 1 heure avant l'horaire prévisionnelle de son match.
- A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.
- Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin des matches.
Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester leurs volants.
Le code de conduite des joueurs, des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques sera appliqué pendant le tournoi.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volant, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires au déroulement d'un match.
- Le temps de repos entre 2 matches consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler dès son arrivée au juge-arbitre et justifier leurs usages par une ordonnance médicale.
- Le comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autres incidents.